

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 6 mars 2017
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
M. Olivier Besnier
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Fabrice Chollet, ouvre la première séance du conseil communal de l'année 2017 à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Il précise que l'ordre du jour sera suivi tel que présenté mais que Mme Sandrine Herminjard (scrutatrice) est excusée ce soir, elle est remplacée par M. Olivier Besnier.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentation de Mme Christine Bise Demay
3. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. PREAVIS MUNICIPAL 01/2017
Renouvellement de l'informatique communale
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2017
Règlement des transports scolaires
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2017
Règlement du Conseil d'établissement scolaire
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2017
Crédit pour un aménagement piscicole à Palézieux
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2017
Crédit d'investissement pour la poste d'une conduite d'eau potable « La Dausaz - La Chervettaz »
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2017
Crédit d'investissement pour des travaux de protection contre les crues de la Biorde à Palézieux.
12. Divers et propositions individuelles

Appel

- 52 Conseillers sont présents sur 59. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentation de Mme Christine Bise Demay

- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- Mme Bise Demay prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

53 conseillers sont présents sur 60 suite à cette assermentation.

PV du 5 décembre 2016

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal sera archivé tel quel.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** revient sur les votations du 12 février dernier, qui se sont parfaitement bien déroulées, les résultats ont été transmis au canton avant midi.
- Les rapports de commissions doivent impérativement être transmis par mail au Président, Secrétaire et Greffe le vendredi avant midi, afin de pouvoir les mettre sur l'accès sécurisé du site internet le vendredi après-midi. S'il manque des signatures sur les exemplaires en version papier, il faut juste avertir le Président et les déposer dès que possible dans la boîte aux lettres du Conseil communal.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs et à la presse,
- Vignes : afin d'avoir une meilleure récolte cette année, et en accord avec le vigneron-tâcheron, M. Robert Martin, conseiller viticole a été engagé afin de prodiguer ses conseils. Au sujet de la récolte de 2016, le cru est excellent, et il a obtenu les « lauriers d'Or » Terravin.
- Comme annoncé dans la presse, la coupe d'un chêne a eu lieu afin de pouvoir fabriquer un tonneau et pouvoir faire du vin en barrique à l'avenir.
- Forum économique, le 20 avril 2017 : invitation de la commune dans le cadre du Comptoir d'Oron, de 30 entreprises situées sur le territoire et qui représente environ 700 postes de travail.
- Le Comptoir d'Oron aura lieu du 20 au 24 avril 2017.

- La commune a déposé sa candidature pour l'organisation de l'assemblée générale de l'UCV en 2021.

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2017
Renouvellement de l'informatique communale

- **Le Président du Conseil** précise que le tableau des coûts a été modifié et transmis par courriel et mis sur internet, il passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **M. Frédéric Chenevard**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **M. Florian Meyer** : dans le tableau des coûts, il y a frs 32'000.-/année, pour des frais de maintenance serveurs et PC, il demande s'il y a bien une garantie et pourquoi un tel montant.
- **M. Christian Bays, Municipal**, il s'agit d'un montant forfaitaire d'heures qui a été négocié. Le matériel est sous garantie mais toutes les mises à jour sont calculées dans ce forfait annuel. De plus, il y aura une uniformisation des postes de travail et une imagerie en cas de gros problème.
- **M. Florian Meyer** demande s'il y a plus d'heures de maintenance dans l'accompagnement software et hardware.
- **M. Christian Bays, Municipal** les heures ont été « achetées » à un prix préférentiel, car beaucoup de logiciels seront mis à jour régulièrement.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 01/2017 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 02/2017
Règlement des transports scolaires

- **Le Président du Conseil** précise que la version du préavis à voter ce soir, est celle du 27 février 2017, il s'agit de modifications « cosmétiques » demandées par le canton et qu'il n'y a aucun changement important. Il passe la parole à la Présidente de la commission ad hoc.
- **Mme Anne-Cécile Uldry**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de commission.
- **M. Jean-Luc Schwaar** revient sur la mention suivante du rapport de la commission ad hoc « Les cartes contenant les points de prise en charge des élèves, ainsi que les arrêts prescrits peuvent être modifiées en tout tempsé ». Selon lui, dès lors que les plans font partie intégrante du règlement, comme le précise son art. 3, ils ne peuvent être modifiés sans l'approbation des

législatifs des trois communes. L'affirmation contenue dans le rapport de commission est donc inexacte

- **M. Christian Bays, Municipal** : confirme que cela fait bien partie du règlement, mais qu'il faut faire preuve d'intelligence dans certains cas. Les endroits de prises en charge ont été étudiés en collaboration avec Mme Bucher, doyenne des transports et un géomaticien de l'Etat de Vaud au sujet des annexes. Il y aura lieu d'utiliser ces plans de manière intelligente et pragmatique, en fonction des besoins de la population.
- **Le Président du Conseil**, constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote de ce préavis.

Résultat : le Préavis 02/2017 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 03/2017 Règlement du Conseil d'établissement
--

- **Le Président du Conseil** indique la même remarque que pour le préavis 02/2017, la version du préavis à voter ce soir, est celle du 27 février 2017. Il passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Frédéric Etter**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Hubert Bovet** demande des explications concernant M. Pichler, pourquoi a-t-il été nommé dans cette commission, alors qu'il a démissionné depuis.
- **Le Président du Conseil** explique que cette commission a été nommée sur demande de la Municipalité bien avant d'avoir reçu le préavis, car une séance avec toutes les communes était agendée en novembre 2016. Lors de la nomination de cette commission ad hoc, M. Pichler était encore membre du Conseil communal, il a démissionné en date du 30 novembre 2016.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 03/2017 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 04/2017 Crédit pour un aménagement piscicole à Palézieux
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **M. Eric Ramseyer**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis et les rapports de commissions.
- **M. Jean-Luc Kissling** n'a pas trouvé d'indication au sujet de la surface qui sera utilisée pour cet aménagement.

- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond que la surface sera d'une longueur totale, depuis Les Cullayes jusqu'au pont de la Broye et d'environ 30 mètres de large. Il n'y a pas d'expropriation et les deux propriétaires les plus proches seront avisés pour le passage du matériel.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 04/2017 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 05/2017 Crédit d'investissement pour la pose d'une conduite d'eau potable « La Dausaz - La Chervettaz »

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **M. Pierre-André Maillefer**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Romain Richard** demande qui s'occupe de la comptabilité du PDDE, comme il s'agit de montants importants.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** indique que cette conduite devait normalement être créée en 2^{ème} phase du projet, mais il y a beaucoup d'inconvénients du côté de Forel, et pas assez d'eau de disponible en cas d'incendie, donc problème de sécurité. Le montant indiqué dans ce préavis fait partie du plan général global du PDDE.
- **M. Romain Richard** demande qui gère cette comptabilité.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** sur le plan financier, c'est la commune et sur le plan technique, le bureau d'ingénieur.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud**, demande s'il y aura d'autres mauvaises surprises sur ce réseau.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** informe que le réseau est en bout de course de manière générale. Du côté d'Ecoteaux, il y a régulièrement des fuites et une réparation coûte environ frs. 5'000.-. L'investissement sera de 18 à 20 millions pour tout refaire, il faut l'étaler le plus longtemps possible. Le premier « paquet » de 6 millions a été accepté.
- **M. Pierre-André Raynaud** demande si un appel d'offres sera fait.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** précise qu'il s'agit de devis estimatifs pour l'établissement du préavis, mais qu'un appel d'offres sera effectué. C'est une bonne période, car les entreprises se battent pour avoir le travail.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 05/2017 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 06/2017
Crédit d'investissement pour des travaux de protection contre les crues de la Biorde à Palézieux

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **Mme Steve Mercanton**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Romain Richard** revient sur la mention du solde de 5% à négocier avec le propriétaire, il trouve que cela fait marchand de tapis et demande pourquoi ce montant est géré séparément.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** informe avoir déjà pris contact avec le propriétaire et que selon la loi, il doit participer à raison de 50% du solde des 5 % à charge de la commune. Il indique également que le VOG est sur un projet de revitalisation de la Biorde, mais que pour ce cas précis, il y a urgence.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 06/2017 est accepté à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Romain Richard** demande pourquoi certains projets de construction sont encore acceptés, comme il a pu le constater dans les extraits de décisions municipales du mois de février 2017. Il demande également où en sont les projets de constructions de villas jumelles et immeubles à Ecoteaux.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : les demandes de permis de construire ont été déposées avant l'annonce de la zone réservée, mais la délivrance des permis de construire a été retardée par des oppositions. La Municipalité devrait prochainement les lever. Pour la question plus générale relative à des permis de construire qui sont encore délivrés actuellement malgré la zone de réserve : La parution en novembre 2016 relative à la zone réservée précisait que les demandes de permis de construire publiées avant ladite annonce pouvaient être finalisées. Le projet de zone réservée et son règlement sont prêts à être transmis au SDT pour examen préalable, qui, dès son retour à la Municipalité, permettra de publier l'enquête publique. Dans une deuxième étape de planification, la révision du PGA permettra de définir où pourront être maintenues les zones à bâtir.

- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée.
Il invite les Conseillères et Conseillers à venir partager le verre de l'amitié et leur souhaite une bonne fin de soirée.
La séance est levée à 21h00.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 13 mars 2017

